

Maître/-esse peintre DF



Nature des tâches

En tant que cadres, ils satisfont aux plus grandes exigences de leur métier et sont capables de diriger une entreprise de façon autonome. Ils en sont souvent le propriétaire ou le directeur. En tant que supérieur hiérarchique, ils calculent et transmettent des offres, présentent des propositions d'aménagement, surveillent l'achat de matériel. Ils maîtrisent bien évidemment les aspects administratifs de l'entreprise et la comptabilité. Dans le cadre des économies d'énergie, ils s'engagent sur toutes les questions de protection de l'environnement de façon argumentée et globale et préfèrent lorsque c'est possible les produits les moins agressifs et les moins polluants. Ils s'associent volontiers avec d'autres artisans sensibles à l'environnement au sein de collectifs et peuvent ainsi proposer des services complets pour l'aménagement intérieur. Ils contribuent ainsi largement à la qualité de vie.

Conditions d'admission

- a) Certificat de capacité fédéral de peintre, plâtrier-peintre ou d'une profession apparentée du bâtiment +
- b) 5 années d'expérience professionnelle (au minimum) depuis la fin de l'apprentissage.

Capacités d'organisation et d'adaptation, intelligence, mobilité, qualité de dirigeant, bonnes manières, sincérité, propreté, fiabilité, résistance, sens des couleurs et des formes, talent créateur, bonne constitution et absence de vertige, pas d'allergies, bon odorat, pas de daltonisme.

Formation

2 ans: cours préparatoires en cours d'emploi proposés par le syndicat recommandés.

Diplôme de fin d'études : examen professionnel supérieur (EPS).

Perspectives

Cours techniques spécialisés.

Conseiller technique pour les couleurs, décorateur spécialisé en restauration, cours de cadre,

Plâtrier/-ère (maître/-sse) diplômé/e EPS, technicien/-ne diplômé/e ES création de couleur.

Enseignant d'école professionnelle spécialisée.

Avancement : directeur/-trice, entrepreneur.